

OR3247fr35 – 23/11/2021

TARIFS PRODUCTEURS

Wallonie - Bruxelles - Grand-Duché de Luxembourg – 2022

Tous les tarifs sont HTVA

Redevance minimale annuelle	390 €
Contrôles supplémentaires sur place min. 2h	90 €/h
Contrôles supplémentaires administratif bureau	60 €/h
Analyses supplémentaires	à charge de l'opérateur
Acompte lors de l'ouverture de dossier	250 €
Travail à façon	315 €

Comment calculer votre redevance annuelle ? Base + production

Intitulé	Par	Tarif (€) - HTVA
Montant de base	Entreprise	261
PRODUCTION VEGETALE		
Maraichage / pépinière	ha	129
Maraichage de plein champs	ha	71,75
Grande culture	ha	12,65
Prairie + engrais vert + jachère	ha	9,50
Culture fruitière : basse tige/petits fruits/vignoble	ha	64
Haute tige/sapin de Noël	ha	43,80
Serre froide et tunnel	ha	384,50
Serre chauffée	ha	775
Champignons	m ²	0,255
Micropousses / Graines germées	m ²	0,255
Endives / Chicons	m ²	0,255
Végétaux en pot : plantes ornementales / aromatiques	m ²	0,255
Plantes à repiquer ou à transplanter	m ²	0,255
Réserves naturelles	ha	3,17
PRODUCTION LAITIERE		
Laitier vaches/juments	Animal présent	4,60
Laitier chèvres	Animal présent	1,21
Laitier brebis	Animal présent	1,21
PRODUCTION ANIMALE		
Vache/jument avec ou sans veau/poulain	Animal présent	3,30
Truie ou verrat	Animal présent	4,70
Brebis/chevreuil	Animal présent	0,73
Cheval	Animal présent	4,40
Biche cerf	Animal présent	2,37
Lapin	Animal présent	0,94
Autruche	Animal présent	2,35
Porc	Animal vendu	0,75
Mouton - agneau	Animal vendu	0,31

(Suite en page 2)

Intitulé	Par	Tarif (€) - HTVA
PRODUCTION ANIMALE (suite)		
Poulets / poulettes par 100	Animaux vendus	5,05
Cailles par 100	Animaux vendus	0,50
Dindes /canards par 100	Animaux vendus	10,40
Autruche	Animal vendu	0,75
Faon	Animal vendu	0,56
Daguet	Animal vendu	0,80
Escargots par kg	Par kilo vendu	0,18
Truites	Par kilo	0,20
Bovin < 1an	Animal présent ou vendu	0,97
Bovin 1-2 an(s)	Animal présent ou vendu	1,45
Bovin + 2ans	Animal présent ou vendu	1,90
Miel	Par ruche présente ou vendue	0,63
Poules pondeuses	Animal présent ou vendu	0,16
Cailles pondeuses par 10	Animal présent ou vendu	0,16

Quelques définitions

- Le maraîchage : correspond aux cultures des légumes, chicons (racines + forçage), cultures hâtives de légumes...
- Le maraîchage de plein champ : correspond à des cultures (minimum 0,3 ha par culture) de pommes de terre hâtives, de potirons, de cultures de conservation, de légumes destinés au marché du frais ou de l'industrie, etc...
- Les grandes cultures : par exemple les pommes de terre de conservation, les céréales, les cultures fourragères, la chicorée.
- Pour pouvoir considérer les engrais verts comme une catégorie, ils doivent rester au moins toute une saison culturale en place.
- Façonner : La marchandise reste la propriété du producteur.

Les modalités de paiement

- La redevance annuelle vous est facturée en plusieurs provisions tout au long de l'année.
- Les coûts de déplacement et d'analyse sont compris dans cette redevance.
- Les contrôles supplémentaires sont nécessaires lorsque la mission de contrôle est rendue difficile : parcelles ou locaux non accessibles, comptabilité non disponible, mal tenue ou incomplète, information incomplète concernant la fertilisation, la rotation, les traitements, etc. Mais aussi en cas d'infraction grave, de non-conformité et lorsque le résultat d'une analyse est positif et confirme une situation anormale. Ces contrôles supplémentaires sont facturés.
- L'acompte facturé lors de l'ouverture du dossier n'est pas remboursable.

Exemple de calcul de redevance annuelle pour une entreprise :

- 2,2 ha de maraîchage
- 1 ha de culture fruitière (basse tige)
- 0,2 ha de tunnel

La redevance est la suivante : Base + maraîchage + culture fruitière + tunnel.

$$261€ + (129€ \times 2,2) + (64€ \times 1) + (384,50€ \times 0,2) = 685,70 € htva$$